



ELECTION CAP TECHNICIENS SUPERIEURS DU MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE



Jusqu'au jeudi 4 décembre 2014

Votons tous FSU !

Premier syndicat au CTM du MAAF

Le 4 décembre 2014 tous les agents titulaires et non-titulaires de l'État, collectivités territoriales et fonction publique hospitalière sont appelés à voter le même jour pour leurs comités techniques (CT), leurs CAP et leurs CCP.

Quelques bonnes raisons de voter FSU

Voter FSU, c'est voter pour des syndicats et des représentant-e-s :

- attachés à un syndicalisme défendant les droits de tous les salariés et un projet de société solidaire où le service public est le garant de l'égalité,
- capables de mobiliser les personnels et sachant allier l'action, les propositions et la négociation,
- présents dans tous les secteurs : administration centrale, DDT, DDSPP, DRAAF, enseignement technique, enseignement supérieur, ex-offices (ASP, FAM, INAO, ODEADOM), DREAL,...
- refusant tout corporatisme et regroupant toutes les catégories de personnels,
- défendant les agents à partir de critères objectifs, qu'ils soient syndiqués ou non-syndiqués,
- défendant l'action intersyndicale parce que, tous ensemble, on est plus forts face à l'administration et à un gouvernement qui multiplie les offensives contre les fonctionnaires et les services publics,

Nos candidates, nos candidats FSU

CHEF TECHNICIEN

Jean-Claude SOTTIL	DDT Haute-Garonne
Jean-Claude GAUTIER	DDCSPP Ille-et-Vilaine
Elena LACARRA	DRAAF Midi-Pyrénées
Alain LLORIA	ASP DR Languedoc-Roussillon
Jean-Marc BADEI	DDPP Vaucluse
Elisabeth ARNAUTOU-PAGES	DDCSPP Lozère

TECHNICIEN PRINCIPAL

Philippe BERANGER	DDCSPP Ille-et-Vilaine
Fabienne CHAILLET	DRAAF Franche-Comté
Magali MANGA	INAO Montpellier
Philippe OLEON	DRAAF PACA
Sylvain GALLO	DDPP Finistère
Jean-Luc CIULKIEWICZ	DREAL Lorraine

TECHNICIEN

Pauline BERTAUD	DDCSPP Deux Sèvres
Sandrine PABOEUF	DDPP Morbihan
Alain PIRON	DDCSPP Ille-et-Vilaine
Franck HUET	DDPP Côtes d'Armor

Nos pratiques en CAP :

La préparation des réunions de CAP, l'étude des dossiers, la représentation en pré-CAP et en CAP, la préparation et l'envoi des comptes-rendus, le suivi entre CAP, sont le fruit du travail en équipe militante regroupant des techniciens, hommes et femmes, de chacune des trois spécialités, et venant des différents secteurs.

En matière d'avancement nous proposons la négociation d'un barème à partir de critères objectifs (ancienneté dans le service public, dans le corps, âge, prise en compte des durées de blocage en fin de grade,...), avec information de tous sur les critères retenus.

Le vote a lieu uniquement par correspondance, utilisez les bulletins de vote fournis par l'administration, sans rajout ni rature et sans modification.

Attention, le vote doit impérativement être arrivé à l'administration centrale avant le 4 décembre 2014 à 18 heures dernier délai. Pour cela, votre vote doit absolument être posté avant le 2 décembre 2014 (en courrier rapide).

LA FSU REVENDIQUE DANS CETTE CAP

- **La revalorisation des salaires et des carrières**, 600€ de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat des dernières années. **La revalorisation de la valeur du point Fonction Publique**
- **Des créations d'emplois** dans toutes les spécialités pour répondre aux besoins du service public, pour arrêter le développement de la précarité et permettre contrairement au plan actuel de déprécarisation, la titularisation de tous les non-titulaires, pour améliorer les conditions de travail.
- **Une carrière sans blocage dans les avancements** : chaque technicien doit pouvoir atteindre au minimum l'indice terminal du corps avant son départ en retraite.
- **Une refonte complète de la grille indiciaire**, avec relèvement du début de la grille et augmentation de l'indice terminal du corps qui doit correspondre à l'indice terminal du grade de bases des IAE (INM 658) soit + 96 points.
- **Un plan exceptionnel de promotion** dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, représentant au moins 10% du corps des techniciens de l'agriculture comme celui de l'environnement.
- Dans l'immédiat, **un plan d'augmentation massive du nombre d'avancements** pour débloquer les carrières des techniciens : au moins 30% des promouvables doivent bénéficier d'un avancement de grade. La promotion interne pour devenir ingénieur doit être réelle.
- **L'intégration des primes et indemnités dans le salaire**, avec suppression des inégalités entre catégories et secteurs.
- **La reconnaissance de la pénibilité du travail** dans certaines missions, avec la possibilité de départ anticipé en retraite.
- **L'arrêt des remises en cause des missions de service public**, la perte des missions techniques de la RGPP et de son succédané la MAP, l'arrêt des restructurations de service et des redéploiements de personnels, arrêt des chantiers de «mutualisations», ...
- **la reconquête des besoins de service public pour les citoyens**, au plus près de leurs besoins.

AVANCEMENTS ET PROMOTIONS

La FSU et ses élu-e-s veulent changer les pratiques en CAP.

La FSU dénonce depuis toujours les limitations que l'administration tend à imposer au rôle de la CAP dans l'élaboration des tableaux d'avancement (TA).

Elle a obtenu de l'administration un travail de la fiabilisation des données des dossiers, la fourniture avant la CAP de liste complète des promouvables, et la remise en cause de la gestion du personnel par grandes régions pour revenir à une gestion nationale pour plus d'égalité entre les techniciens supérieurs, quelle que soit la région ou le secteur d'activité.

La FSU a obtenu que les promotions dans le corps des IAE ne se fassent plus sur une liste de postes réduite. Les techniciens promus peuvent maintenant, grâce à la FSU, postuler sur tous les postes d'IAE ouverts à la mobilité, sur quatre cycles de mobilité. L'administration reconnaît aussi la possibilité d'avoir une promotion en restant dans la même structure administrative, mais impose dans ce cas un changement de domaine d'activité. La FSU agit pour que cette possibilité soit réellement appliquée et que les techniciens travaillant dans les services ou établissements où les domaines d'activités sont restreints ou spécialisés, ne soient pas pénalisés par rapport à leurs collègues travaillant par exemple en DDT-M, DRAAF, DREAL ou administration centrale.

La FSU intervient pour tous les agents : Les élu-e-s FSU n'ont pas leur liste d'adhérents en regard de la liste des propositions de l'administration !

Alors que d'autres syndicats pratiquent le clientélisme et cautionnent les méthodes opaques de filtrages des IGAPS, la FSU dénonce l'élimination sans justification dans les listes de bon nombre de collègues proposés par leurs responsables locaux parce qu'ils répondent à des critères objectifs (âge, ancienneté, reconnaissance professionnelle).

La FSU a des propositions claires, simples et transparentes en matière d'avancement de grade et promotion de corps :

La FSU revendique des règles équitables et transparentes pour les avancements, pour faire reculer l'individualisation :

La FSU demande l'information aux agents :

- du nombre de postes disponibles pour les avancements et promotions, avec rappel des conditions statutaires pour être promouvable.
- A chaque agent promouvable : de sa proposition faite ou non, avec le rang
- Du classement des promouvables selon un barème basé sur des critères objectifs et transparents, connus de tous (parution dans une note de service par exemple), prenant en compte les anciennetés (service public, âge, corps, ...), les durées de blocage en sommet de grade, ...
- Justification par l'administration d'une absence de proposition de l'agent ou l'éventuel refus de l'inscrire sur un tableau d'avancement.

MOBILITES

La FSU agit pour un réel droit à la mobilité

Aujourd'hui, les freins à la mobilité, sont les réductions d'effectifs, les restructurations des services, les remises en cause des missions, la gestion comptable des emplois par chaque ministère.

La FSU s'oppose à la "pratique des 3 ans dans un même poste" que l'administration tente d'imposer : Elle a été à l'initiative de l'avis du CHSCT ministériel traitant du risque psycho-social qui peut se développer lors du maintien sur le poste durant ce délai des 3 ans.

La transparence dans les mobilités

Nous souhaitons que la CAP ait un véritable rôle pour examiner toutes les demandes de mutation en prenant en compte la situation de l'agent demandeur et non pas donner la priorité au choix du chef de service d'accueil.

La FSU réclame que tous les postes vacants soient publiés et que toutes les demandes de mobilité soient examinées par la CAP dont les demandes de mobilités internes entraînant des modifications de rémunération. Cet examen doit prendre en compte les situations familiales particulières (rapprochements de conjoint, problèmes de santé...), la situation dans le poste (difficultés..) ainsi que les critères objectifs (ancienneté..) plutôt que des critères comptables.

La FSU refuse le caractère prépondérant donné par l'administration à l'avis du chef de service d'accueil.

Nous demandons qu'il y ait en place une réelle possibilité de défense des agents lors des arbitrages inter-corps et interministériels.

La FSU en CAP : la défense collective et individuelle

Sur la base des argumentaires que les intéressés leur fournissent, les élu-e-s FSU défendent en CAP les droits de chaque agent pour les demandes de révision d'appréciation, de compte-rendu des entretiens d'évaluation, de contestation des modulations de primes, ...

Techniciens des offices ; ASP/FanceAgriMer/INAO - et les ex Contrôleurs Sanitaires.



La FSU a été un des fers de lance de la titularisation des personnels de l'ASP et FranceAgriMer donc de ses techniciens. Nous ne nous sommes pas contentés d'approuver en CT Ministériel le dispositif d'intégration mais avons lutté avec les personnels pour que la titularisation se fasse dans les meilleures conditions possibles, sans que cela nuise pour autant aux techniciens déjà dans le corps.

La FSU s'est battue durant plusieurs années pour l'intégration dans le corps des techniciens supérieurs des contrôleurs sanitaires.

Pour tous ces techniciens supérieurs, nous veillerons à une équité de traitement dans les demandes d'avancement ou de mobilité. D'ailleurs des ex-agents de ces corps sont présents sur notre liste de candidats.

L'action en direction des techniciens ne peut se borner à la simple vision catégorielle ou corporatiste.

Au contraire, la FSU inscrit son action dans une analyse claire des projets touchant le service public. Dans la lutte pour une autre vision du service public, garant de l'intérêt général, assurant l'indépendance et l'intégrité des fonctionnaires, elle permette la mise en œuvre de politiques publiques de progrès social, sociétal et environnemental

 <p>Snuitam SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE INTERMINISTÉRIEL DES TERRITOIRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER</p>	<p>SNUITAM – FSU DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9 Tél. 02 99 28 22 99 Télécopie : 02 99 28 20 .88 contact : snuitam@snuitam-fsu.org www.snuitam-fsu.org</p>	 <p>Sne Syndicat National de l'Environnement</p>	<p>Syndicat national de l'Environnement 104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS tel 01 41 63 27 30 contact: sne@fsu.fr</p>
---	---	---	--